

Collectif de Médecins Valentinois

Valence, le 17 février 2019

Mr Nicolas DARAGON
Maire de la ville de Valence
Président de Valence-Romans-Agglomération
Hôtel de Ville
1, place de la liberté
26000 VALENCE

Monsieur le Maire,
Monsieur le Président de l'agglomération Valence-Romans,

La communauté d'agglomération dont vous êtes président a opté pour la construction d'un équipement, dénommé « Centre Aqualudique » sur le site de l'Epervière, à Valence, en bordure immédiate de l'autoroute A7, **à moins de cent mètres de son axe médian** (photo1). Ce lieu d'implantation pose une question de santé publique majeure...

Vous êtes conscient, comme tous les Valentinois, de la pollution visuelle, sonore et aérienne générée par l'autoroute A7, dans notre ville (Réf. 36, 37, 40b, 44). Lorsque le tracé de celle-ci a été déterminé dans les années 60, les élus et décideurs de l'époque avaient l'excuse de l'ignorance (ou, plus exactement de la non-prise de conscience) des problèmes environnementaux. Cela n'est plus le cas aujourd'hui. Ce choix a constitué une erreur historique empoisonnant la vie de plusieurs générations. Il serait regrettable que le Centre Aqualudique né sous votre mandature, en constitue une autre.

En effet, un grand nombre d'études, d'avis, de documents, aussi bien locaux que nationaux, et internationaux, alerte la population et les décideurs des risques liés à la pratique d'activités physiques en atmosphère polluée et particulièrement pour des populations vulnérables, jeunes et/ou sportives. (Réf. 25 à 34)

Les acteurs de santé publique insistent depuis des années sur le risque majoré lié au sport pratiqué en atmosphère polluée. En effet, la dilatation des bronches et des alvéoles pulmonaires lors de l'exercice physique accroît l'exposition aux divers polluants et tous les risques inhérents.

Par ailleurs, vous n'êtes pas sans savoir que les divers polluants s'accumulent au niveau du sol, au point que les experts insistent sur le risque accru encouru par les enfants dans les zones polluées, en raison de leur petite taille. Nous vous laissons imaginer la qualité de l'air inhalé par les baigneurs allongés au ras du sol, à proximité immédiate d'une autoroute à fort trafic...!

.../...

Vous avez vous-même initié ou pu consulter différents documents, (rapport de l'étude Parcours par l'ADEME, CR du Comité de l'Air du 18/09/2018 (Réf. 40b)) exposant les données locales sur la pollution aérienne à Valence.

Vous avez pris des mesures pour tenter de réduire les nuisances environnementales de l'A7 (passage de 110 à 90km/h de la vitesse maximale autorisée dans la traversée de l'agglomération de Valence), ce qui prouve votre attention aux questions environnementales et sanitaires. Les premières données recueillies par ATMO AuRA, à la suite de cette mesure indique (comme attendu) des effets quantifiables significatifs sur l'amélioration de la qualité de l'air (Réf.36), mais il persiste malheureusement régulièrement des dépassements de seuils réglementaires, en particulier pour le NO2 (dioxyde d'azote).

Le rôle de l'élu est, entre autres, de protéger la santé de ses concitoyens et de penser à l'avenir des jeunes générations.

Dans cette perspective, le choix du site d'implantation du Centre Aqualudique est particulièrement inadapté, puisqu'il invitera grand nombre de gens à venir pratiquer une activité physique et de plein air à proximité immédiate du "tunnel" de pollution que représente l'autoroute. Un expert de Atmo AuRA interrogé récemment sur la distance estimée nécessaire pour retrouver un niveau de pollution « de base » acceptable, par rapport à l'axe de l'autoroute a répondu « Au moins 300 mètres! »

Il semble que la problématique exposée ici n'ait pas du tout été prise en compte lors de la décision de réaliser ce projet d'équipement...

En effet, le « **Guide à l'usage des collectivités territoriales : Recenser, prévenir et limiter les risques sanitaires environnementaux dans les bâtiments accueillant des enfants.** » (publié par le Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables) indique : « *Le choix du site est la première étape de la construction d'un bâtiment et est cruciale car ce choix va déterminer l'intégration du bâtiment dans son environnement, son orientation, son architecture, etc. mais aussi l'exposition à certains risques sanitaires environnementaux extérieurs au bâtiment.* ». (Réf.1)

Nous nous permettons de vous inviter à prendre connaissance des différents avis d'experts médicaux et scientifiques, dont vous trouverez ci-joint (Voir le document « Sport et pollution ») un certain nombre de références sur la question.

Afin d'éclairer la réflexion, voici 4 arguments factuels parmi tant d'autres :

1. A Valence, malgré des mesures prises et encourageantes, des dépassements de seuil maximum admissible, selon les normes de l'OMS, sont régulièrement constatés à proximité de l'A7 (cf Rapport du Comité de l'Air du 18/09/2018). D'autres mesures le long de l'A7 ont montré des taux de dioxyde d'azote 3 fois supérieur à cette limite! (Réf.16).

2. La même OMS, dans un récent rapport publié lundi 29 octobre à la veille de la Première Conférence Mondiale sur la Pollution de l'Air, "recommande aux pouvoirs publics d'installer les écoles et les terrains de sport loin des principales sources de pollution que sont les voies de circulation dense ou les usines." (Réf.11,12,13).

.../...

3. A Paris, la question d'interdire le sport sur les terrains situés à proximité immédiate du périphérique est soulevée... (Réf. 20,21,23).

4. Le Pr Jocelyne Just, pneumo-pédiatre, chef du service d'allergologie pédiatrique de l'hôpital Armand-Trousseau de Paris a déclaré récemment : « On recommande de ne pas faire d'efforts physiques en extérieur lors des pics de pollution mais c'est aussi valable lorsque le niveau de pollution de fond est élevé comme c'est le cas près des grands axes routiers. Quand on produit un effort, on inhale davantage de polluants. On s'expose alors à un risque accru d'accident aigu comme les crises d'asthme pour les enfants ou les infarctus pour les plus âgés ». (Réf.16).

Les Valentinois évalueront plus leurs édiles sur leur capacité à anticiper l'avenir, particulièrement en matière de santé, que sur la réalisation d'un tel équipement, fut il séduisant et dans l'air du temps...

Au terme de ce rapide exposé de la problématique, nous souhaitons connaître vos réponses aux questions suivantes :

1. Vu l'état d'avancement du projet, quelles dispositions avez-vous prévues et adopterez-vous, en accord avec les autorités préfectorales, pour informer le public usager de ce futur Centre Aqualudique et mettre en œuvre les mesures de protection de sa santé, conformément aux instructions prévues par les textes officiels ? (Voir: « Guide sur la gestion des épisodes de pollution de l'air ambiant (Ministère de la transition écologique) » et « Avis du Haut Conseil de la santé publique ») (Réf.2,3,4,5)

<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/air-exterieur/article/se-proteger-en-cas-de-pic-de-pollution-de-l-air>).

En particulier, à l'instar de ce qui se passe en Vallée de l'Arve, où il est demandé aux professeurs d'EPS de ne pas faire pratiquer de sport à leurs élèves en extérieur lors des pics de pollution, avez-vous prévu des instructions en direction des établissements scolaires de la ville ?

2. Par ailleurs, en attendant qu'un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) l'impose et afin d'éclairer des choix ultérieurs plus judicieux, envisagez-vous d'obtenir de l'AASQA (Association Agréée pour la Surveillance de la Qualité de l'Air) une « Carte Stratégique Air » de Valence, qui détaillerait l'analyse de la qualité de l'air (beaucoup plus que les cartes déjà publiées par ATMO, qui représentent des moyennes annuelles et sont assez peu précises géographiquement) ? Une telle carte pourrait servir aux décideurs, en amont de tout projet de constructions de bâtiments publics (voire privés). (Réf.45)

3. Enfin, quelles autres propositions ou solutions envisagez-vous d'étudier pour l'avenir du trafic autoroutier dans la traversée de l'agglomération et rendre ce futur Centre Aqualudique « fréquentable » ?

Nous pensons que vous serez sensible à la problématique exposée ici et nous demandons donc de bien vouloir, en tant que président de Valence-Romans Agglo, en informer les maires des communes associées, afin qu'ils puissent à leur tour étudier et prendre les dispositions qui s'imposent vis-à-vis de leurs administrés. Nous leur ferons parvenir copie de ce courrier.

.../...

Pour notre part, en tant que médecins, fidèles à notre mission de soins, de prévention et d'éducation sanitaire, nous nous sentons moralement tenus d'informer nos concitoyens et particulièrement les plus concernés (patientèle des cabinets, responsables d'établissements scolaires, professeurs d'éducation physique, éducateurs sportifs, association de parents d'élèves, etc...). Dans ce but, nous utiliserons les canaux de communication habituels ainsi que les moyens numériques (et réseaux sociaux).

Attentifs à la précision des réponses que vous apporterez aux questions ci-dessus, nous vous en remercions à l'avance et vous prions d'accepter, Mr le Maire et Mr le Président, l'assurance de notre considération.

Les médecins soussignés

Suit la liste des 27 médecins valentinois signataires.

P.S. : 1. Nous adressons copie de ce courrier et documents joints:

- * au préfet du département de la Drôme (en particulier pour connaître l'avis du CODERST),
- * à l'Agence Régionale De Santé Auvergne-Rhône-Alpes,

.../...

- * à l'Observatoire Régional de la Santé Auvergne-Rhône-Alpes (qui, à travers l'E.I.S. sur le site de l'Epervière qui est en cours, a pour mission, entre autres, de « ...proposer des recommandations pour minimiser les risques et maximiser les bénéfices en terme de santé publique ».),
- * à l'entreprise de construction Spie-Batignolles/Espacéo,

ainsi qu'à divers organes de presse, et aux médecins généralistes et spécialistes de l'agglomération.

2. Pour les références des renvois, se reporter au document joint: « **Sports et pollution de l'air - installations sportives** ».